

## **Principes et approches de l'observation internationale des droits de l'Homme de Peace Watch Switzerland (PWS) - 2015**

### **Les projets actuels de PWS**

Depuis bientôt 20 ans, PWS mandate des observateurs et observatrices des droits de l'Homme volontaires dans des régions en conflit au Guatemala, Chiapas (Sud du Mexique), Honduras, Colombie et Palestine/Israël. Au Guatemala, nous sommes présents depuis le processus de retour des réfugiés du Mexique après la fin de la guerre civile dans les années 90. Au Chiapas, nous avons été appelés par le centre des droits de l'Homme catholique, Fray Bartolomé de Las Casas, suite au soulèvement zapatiste de 1994; nous avons mis un terme à cet engagement fin 2013, car suffisamment d'autres organisations européennes et nord-américaines étaient impliquées et fournissaient des observateurs et observatrices au projet. Au Honduras, un appel urgent de demande d'envoi d'observatrices et observateurs des droits de l'Homme après le putsch de 2009; Cet accompagnement était demandé par des organisations de la société civile qui souhaitaient un accompagnement dans le cadre du processus politique suite au putsch et dans le cadre duquel de nombreuses violations des droits de l'Homme ont été et continuent d'être commises. Depuis 2011, PWS est impliqué dans la construction et la gestion de ce projet d'accompagnement international. Depuis 2013, PWS reçoit pour ce projet une subvention de la part du bureau de coopération de la DDC au Honduras. Depuis 2003, PWS est également mandatée par l'EPER (Entraide Protestante Suisse) pour la mise en œuvre opérationnelle du Programme d'accompagnement œcuménique EAPPI (Ecumenical Accompaniment Programme in Palestine and Israel) en Palestine et Israël. EAPPI est la réponse du Conseil Oecuménique des Eglises à un appel d'églises chrétiennes et d'organisations de la société civile en Palestine et en Israël lui demandant de l'aide pour faire face aux difficultés liées à la situation d'occupation qui empêche un développement juste pour tous.

### **Les principes d'une observation internationale des droits de l'Homme**

L'observation internationale des droits de l'Homme s'oriente selon le principe « **voir et être vu** ». Les observateurs et observatrices sont les yeux et les oreilles de la communauté internationale sur le terrain. Ils **voient** et documentent les violations et les processus sur le terrain. Les observatrices et observateurs/-trices **sont** également **vus**, leur visibilité est recherchée. Ils sont annoncés auprès des autorités nationales, régionales et locales, et sont reconnaissables dans le cadre de leur travail d'observation et d'accompagnement à travers leurs vêtements. Leur présence a un effet dissuasif sur les acteurs potentiellement dangereux. Ils ont une **fonction protectrice**, puisqu'ils empêchent la violence, une **fonction stabilisatrice** puisqu'ils créent, par leur présence, un espace favorisant le développement de processus non-violents, et une **fonction de lien**, puisqu'ils rendent visibles des initiatives de la population civile et créent des contacts. A leur retour en Suisse, les observatrices et observateurs rendent compte de leurs expériences et impressions. Ils contribuent à un travail d'information et de sensibilisation de l'opinion publique et des instances politiques suisses; ils sont ainsi des témoins crédibles de situations de conflits réelles, où des hommes et des femmes souffrent

au quotidien, et ils créent des ponts entre la population d'ici et de là-bas. L'observation et l'accompagnement internationaux des droits de l'Homme sont par principe non violents. Le travail de nos organisations partenaires est basé sur l'action non-violente et ils ne collaborent pas avec des groupes armés ou usant de la violence.

### **Cadre légal de référence en matière de droits de l'Homme et droits constitutionnels**

L'observation internationale des droits de l'Homme requiert un référentiel. PWS et ses organisations partenaires locales se réfèrent aux droits de l'Homme universellement reconnus et aux droits constitutionnels des pays des projets. L'observation internationale des droits de l'Homme s'adapte au contexte local: elle rapporte des violations des droits de l'Homme ou des droits constitutionnels à l'endroit et au moment où elles se produisent, quelle que soit la partie en conflit qui les commet. L'observation internationale des droits de l'Homme n'est pas partisane, elle se situe toutefois dans la pratique et en fonction des circonstances souvent du côté des personnes faibles et défavorisées dont les droits sont régulièrement et systématiquement violés ou non respectés.

### **Observation et accompagnement des droits de l'Homme**

Dans les documents traitant des projets, PWS parle généralement d'observation des droits de l'Homme. Le travail concret consiste toutefois en de **l'observation et de l'accompagnement** : le quotidien, les incidents, les processus sont observés ; sont accompagnés les défenseurs des droits de l'Homme, les groupes ou personnes qui nécessitent un accompagnement international pour leur protection personnelle, un renforcement des démarches administratives ou des négociations.

### **L'observation des droits de l'Homme contribue à la durabilité des efforts nationaux et internationaux en matière de développement**

La sécurité humaine, la sécurité juridique et le respect des droits de l'Homme sont des conditions requises pour un développement économique et social durable en accord avec la nature. Si dans une communauté les paysannes et paysans peuvent être expulsés à tout moment de leurs terres et les responsables de ces actes violents ne doivent pas en répondre en raison de l'impunité qui règne, alors la démocratie et la participation ne sont pas possibles. Si les paysannes et paysans ne peuvent pas faire valoir les droits constitutionnels de leur pays car ils n'ont pas accès à la justice et/ou leur vie et intégrité physique sont menacées à cause de leur engagement, ils ne peuvent être acteurs du développement agricole et de la sécurité alimentaire. Les groupes de la société qui vivent dans une pauvreté extrême et un dénuement multiple sont contraints, dans leur lutte pour la survie, à prendre des risques pour eux-mêmes et l'environnement. Dans ce contexte, les droits de l'Homme et la sécurité jouent un rôle important pour la coopération au développement.

### **L'observation des droits de l'Homme fait partie de la transformation des conflits et de la promotion de la paix, et ce selon des normes de qualité**

PWS conçoit son propre travail comme part d'une stratégie concertée sur la transformation des conflits et la promotion de la paix, stratégie dans laquelle différents acteurs sont impliqués – étatiques privés, nationaux, internationaux et multilatéraux. Nous travaillons en étroite collaboration avec des organisations partenaires dans les pays d'intervention, nous sommes membres de réseaux et plateformes avec des buts similaires, et sommes en échange constant avec le Centre suisse pour la promotion de la paix (KOFF), la Division sécurité humaine (DSH) et la Direction du développement et de la coopération (DDC). Fin 2013, sous la direction du DFAE, des lignes directrices à l'intention des représentations suisses à l'étranger (ambassades, bureaux de la coopération de la DDC) ont été

émises pour protéger les défenseurs des droits de l'Homme<sup>1</sup>. Ce document souligne l'importance de la contribution du travail de PWS aux efforts de la Confédération dans ce domaine. PWS se considère comme une organisation apprenante et veut faire son travail selon des standards de qualité et utiliser les connaissances sur le sujet afin d'améliorer constamment l'impact de son travail.

### **Pourquoi une observation internationale des droits de l'Homme à travers des volontaires ?**

Les bénévoles de PWS ne reçoivent pas de salaire et financent leur mission partiellement eux-mêmes. Ils et elles assument environ le 50% des coûts de formation et ceux inhérents à la vie et aux transports sur place. Ils prennent également en charge leur billet d'avion. A travers des mandats de courte durée allant de trois à six mois, PWS souhaite que le plus de personnes engagées de la société civile suisse puisse effectuer un mandat. Les bénévoles utilisent leur statut privilégié de citoyen-ne-s suisses afin de surveiller le respect des droits des personnes défavorisées et touchées par le conflit. Pour de nombreux volontaires, la mission est une expérience marquante de leur vie ; tous les anciens bénévoles racontent également leur expérience à leur entourage et dans leur cercle et contribuent ainsi à informer sur le contexte du conflit et à une meilleure compréhension de la réalité des personnes touchées par le conflit.

---

<sup>1</sup> Département fédéral des Affaires Etrangères (DFAE): Directives suisses pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme. 2013.AD.